

2015-0036  
2015-04-16

(Container label)

# H-130 POUR ÉQUIPEMENT

CONCENTRÉ DE COMPOSÉ D'AMMONIUM QUATERNAIRE À DEUX  
CHAÎNES

Microbiocide

Solution

**COMMERCIAL  
DANGER**

**CORROSIF**

**POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION: 29668  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:  
Chlorure de didécylidiméthylammonium.....50,00%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu Net:

Nalco Canada ULC  
1055 Truman St./P.O. Box 5002  
Burlington, Ontario  
L7R 3Y9  
TEL: (905) 632-8791  
**CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)**  
**TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE**  
**CANUTEC: 1-613-996-6666 (24**  
**HEURES)**

(Leaflet label)

# H-130 POUR ÉQUIPEMENT

CONCENTRÉ DE COMPOSÉ D'AMMONIUM QUATERNAIRE À DEUX  
CHAÎNES

Microbicide

Solution

**COMMERCIAL  
DANGER**

**CORROSIF**

**POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION: 29668  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:  
Chlorure de didécylidiméthylammonium.....50,00%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu Net:

Nalco Canada ULC  
1055 Truman St./P.O. Box 5002  
Burlington, Ontario  
L7R 3Y9  
TEL: (905) 632-8791  
**CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)**  
**TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE**  
**CANUTEC: 1-613-996-6666 (24 HEURES)**

## MODE D'EMPLOI:

### **Seulement pour utilisation avec un petit système de refroidissement**

Pour contrôler les algues et les boues bactériennes, utiliser H-130 POUR ÉQUIPEMENT selon le mode d'emploi. Pour de meilleurs résultats, utiliser une dose choc. La fréquence d'ajout du microbicide H-130 POUR ÉQUIPEMENT dépend de plusieurs facteurs. Pour optimiser l'usage du H-130 POUR ÉQUIPEMENT, suivre ce mode d'emploi.

### TOURS DE REFROIDISSEMENT À EAU RECYCLÉE:

1. Dose initiale de 4,5 mL/100 L d'eau à traiter (20 ppm de quaternaire actif). Si cette dose ne donne pas des résultats satisfaisants, utiliser 7,0 mL/100 L d'eau. Répéter la dose initiale tous les sept jours ou accroître la fréquence au besoin.
2. Lorsque le dosage indiqué a permis de réussir le traitement, employer par la suite 2,4 mL par 100 L d'eau pour obtenir l'efficacité maximale. Répéter toutes les semaines au besoin. Si des boues se reforment, revenir à la dose initiale.

L'eau des tours de refroidissement où le développement d'algues et le décompte de bactéries sont faibles peut être contrôlée adéquatement par des doses au bas de cette échelle de dosage. Injecter une dose choc tous les sept jours.

Diluer la quantité appropriée de H-130 POUR ÉQUIPEMENT dans 40 à 80 mL d'eau, puis ajouter à la tour. Noter que ce produit pèse 0,93 kg/L (à 20° C).  
Si la tour est très encrassée, il faut d'abord la nettoyer.

#### **PRÉCAUTIONS:**

**DANGER. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Corrosif pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut être mortel si ingéré ou inhalé. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de produit. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pour manipuler ce concentré. Nocif ou mortel par ingestion. Éviter la contamination des aliments.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

#### **PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Le fait qu'il existe la possibilité de dommages aux muqueuse peut contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il se peut aussi qu'il soit nécessaire de prendre des mesures contre le risque de choc circulatoire, de ralentissement de la respiration et de convulsions.

#### **ÉLIMINATION:**

- 1.

Rincer le contenant trois fois ou sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. 3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ENTREPOSAGE ET MANIPULATION:**

Ce produit ne doit pas être utilisé ou mélangé avec un agent réducteur ou oxydant (comme l'hypochlorite de calcium, le perchlorate solide ou l'acide nitrique), car ces mélanges peuvent être explosifs. Ne pas utiliser avec du savon ou un agent de mouillage anionique.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

No du lot:

TDG Appellation Réglementaire: LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (contient du CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM et de l'ÉTHANOL), Classe 8 (3), ONU2920, PGII

04/10

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )